

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 10 septembre 2020, 12H15, SALLE C45, Bâtiment principal

Présent-e-s :

Présidente : Ellen Hertz

Membres : Kaltrina Alushaj, Adrian Bangerter, Allison Beretta, François Bourquin, Hugo Clémence, Naomi Chodan, Valérie Défago Gaudin, Annik Dubied, Léa Farine, Laurent Gobat, Delphine Guillet, Olivier Hari, Adrian Holzer, Edith Joseph, Gilles Lauener, Giona Francesco Preisig, Sergio Rasmann, Carolina Salva Lopez, Patrick Vincent

Membres du rectorat
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Philippe Lamb, Pascal Mahon, Pierre-Alain Mariaux

Membres du rectorat
(voix consultatives) : Felix Kessler, Nathalie Tissot

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbations :
 - a. De l'ordre du jour
 - b. Du PV de la séance 25 juin 2020
3. Remplacement de Claudine Faehndrich (PATB) au bureau - élection
4. Renouvellement membres de l'AU en 2021 – déclarations d'intention
5. Nouvelles mesures Covid-19
6. Communications du Rectorat
7. Information UniHub – Léa Farine, FLSH
8. Reconduction mandat Recteur – avis de l'AU sur procédure simplifiée (huis-clos)
9. Divers et imprévus

Procès-verbal

1. Accueil et information

La présidente Ellen Hertz (EH) souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette nouvelle année académique. Elle accueille les nouveaux membres de l'AU : Adrian Bangerter, Hugo Clémence, Naomi Chodan, Valérie Défago Gaudin, Delphine Guillet et Olivier Hari. Il manque encore une personne pour le corps étudiant de la FS. La FEN donnera des nouvelles prochainement. EH souhaite également la bienvenue à la vice-Rectrice Nathalie Tissot (absente) et au vice-Recteur Martin Hilpert qui commencent leurs nouveaux mandats.

EH et Didier Berberat, Président du Conseil de l'Université, ont organisé une conférence de presse sur la prise de position commune concernant l'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ». Aucun journaliste n'était sur place. Il leur semble néanmoins qu'il était important que les organes de l'université prennent position sur une initiative qui, si acceptée, aurait un impact direct sur l'Alma Mater.

2. Approbations :

a. De l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec un élément ajouté au point 8 (discussion en huis clos).

b. Du PV de la séance du 25 juin 2020

Le PV est approuvé.

3. Remplacement de Claudine Faehndrich (PATB) au bureau - élection

Le bureau doit être composé d'un membre de chaque corps. Il manque donc un-e représentant-e du PATB. Gilles Lauener s'est proposé pour remplacer Claudine. L'AU l'élit par approbation.

4. Renouvellement membres de l'AU en 2021 – déclarations d'intention

EH rappelle que les membres de l'AU sont élus pour une période de quatre ans (à l'exception des membres du corps étudiant, qui sont élus pour deux ans). La première période arrive à échéance la fin de cette année 2020. Les membres qui siègent actuellement peuvent se porter candidats à un renouvellement de leur mandat s'ils le souhaitent. Les personnes intéressées à siéger dans l'Assemblée pour la période 2021-2024 seront invitées à déclarer leurs intentions prochainement.

EH démissionnera de l'AU en tant que membre et de présidente.

5. Nouvelles mesures Covid-19

Un représentant des étudiants membre de l'AU a demandé à ce qu'une discussion sur les nouvelles mesures COVID soit mise à l'ordre du jour et le bureau a accepté. Comment les nouvelles décisions sur les mesures COVID pour l'automne ont-elles été prises et comment le rectorat voit-il l'avenir ? Le représentant des étudiants demande d'une part si l'avis des étudiant-e-s a été demandé et pris en compte, et si les étudiant-e-s seront correctement informé-e-s sur les conditions d'étude. D'autre part, il souhaite savoir si l'UniNE s'est harmonisée avec d'autres universités ?

Le recteur prend la parole. Il rappelle que le 20 juin, la Task force a été dissoute et que la gouvernance est revenue à la normale. Puis le rectorat a eu deux séances consécutives avec les

décanats afin d'organiser la rentrée. Ils ont discuté de trois sujets : la journée d'accueil, la rentrée pour tout le monde, et la rentrée pour les étudiant-e-s qui commencent à l'Université. Autant les enseignant-e-s que les étudiant-e-s ont souhaité que les activités se fassent un maximum en présentiel.

Durant l'été, le rectorat, avec l'appui du SITEL et du Service bâtiments, de l'environnement et de la sécurité, a décidé d'organiser et d'équiper toutes les salles afin de pouvoir enseigner à la fois en présentiel et à distance. Les facultés ont été informées en août et ont décidé de s'accorder sur un même système afin que les étudiant-e-s inter-facultaires puissent bénéficier de leur formation. Puis les personnes qui planifient les horaires et plans de salle ont regardé si le système était réaliste. Ces points ont également été discutés avec la FEN, que le rectorat a reçue fin août pour lui présenter les points forts de la rentrée et prendre son avis. Un courriel avec les nouvelles règles a été envoyé à l'ensemble de la communauté dans lequel il est indiqué que le rectorat a décidé d'adapter le plan de protection en ce qui concerne le port du masque dans et hors des salles de cours et auditoriums. Il a aussi adopté les principes pour réguler la présence des étudiant-e-s sur le campus ainsi que dans les cours donnés simultanément à deux cohortes (l'une en présentiel, l'autre à distance, avec alternance hebdomadaire). Les personnes en présentiel peuvent s'identifier à l'aide d'une application pour smartphone, les QR codes. Ces données sont transmises directement au médecin cantonal dans le respect de la protection des données personnelles. Les personnes ont aussi la possibilité de s'enregistrer sur le site web si elles n'ont pas de téléphone. Seul le médecin cantonal peut y avoir accès et le tout est effacé après 14 jours. Le niveau aujourd'hui de la pandémie dans le canton de Neuchâtel est au jaune (cluster). Cette stratégie permet donc de diminuer la fréquentation du campus, respecter les distances et collecter les données en cas de besoin. Cette solution sera modulée en fonction de la situation future. En attendant, la règle s'applique à tous les enseignements durant les deux premières semaines du semestre (jusqu'au 25 septembre), puis pourra être assouplie par la suite par rapport au nombre d'inscriptions réelles, etc. Un plan avec l'équipement de chaque salle sera en ligne prochainement.

Les universités se sont concertées, mais étant donné que chaque université est soumise à son règlement cantonal respectif, les règles n'ont pas été coordonnées de manière systématique.

6. Communications du Rectorat

- Une conférence de presse a eu lieu hier sur la rentrée universitaire. Il y a une augmentation des effectifs des étudiant-e-s de 7% (BA de 7.7% et MA de 6.4%) ce qui est très positif. Il y a une augmentation du nombre d'inscrit-e-s en provenance de Suisse et une baisse des dossiers des inscrit-e-s en provenance de l'étranger qui s'explique sûrement en partie par la pandémie.
- Les pages web « enseigner à distance » et « étudier à distance » seront mises à jour prochainement.
- La **version définitive du rapport d'autoévaluation** est disponible (accès réservé aux membres de la communauté universitaire).

7. Information UniHub – Léa Farine, FLSH

La vice-présidente Léa Farine explique qu'elle a participé dernièrement à des journées d'études sur le projet UniHub organisées par la Faculté des lettres et sciences humaines, avec la participation de conférenciers et des ateliers. A la fin, un rapport a été fait sur les discussions qui ont eu lieu et sur l'avis des futurs usagers du bâtiment. Les participant-e-s qui venaient de tous les corps avaient plein d'idées et semblaient motivé-e-s à contribuer à la construction du projet. Un groupe de travail auquel Léa Farine s'est jointe a décidé de se revoir afin d'élaborer

et de transmettre des idées au rectorat. Il serait en effet très positif que les architectes puissent s'en inspirer parce que ce document comportera des éléments pratiques que seules les personnes qui travaillent sur place sont susceptibles de mettre en évidence.

Le recteur n'a pour l'instant par reçu le rapport de la Faculté, ni un retour du groupe de travail. Il indique que le projet UniHub est sous la responsabilité du canton et est composé de nombreux comités. Il y a un comité de planification qui est présidé pour l'instant par l'UniNE et qui a pour mission d'élaborer le cahier des charges en tenant compte de l'avis de la FLSH. Avant fin 2020, ce dossier doit être envoyé au Grand Conseil qui décidera s'il donne son accord pour un crédit d'étude basé sur ce cahier des charges. Si oui, il y aura un concours (par le service des bâtiments de l'Etat) et des architectes pourront faire des propositions. L'UniNE n'a donc pas toutes les cartes en mains mais peut faire des propositions. Les idées apportées par le groupe de travail pourraient être soumises aux architectes qui participeront au concours.

8. Reconduction mandat Recteur – avis de l'AU sur procédure simplifiée (huis-clos)

Selon les Statuts de l'UniNE : « Art.8. alinéa 1 : Douze mois au plus tard avant la fin de son mandat, la rectrice informe le Conseil d'Etat de son intention de solliciter ou non un nouveau mandat. Alinéa 2 : Si un nouveau mandat est sollicité par l'intéressée, le Conseil d'Etat prend l'avis de l'Assemblée et du Conseil de l'Université avant de décider si la procédure de nomination suivra la forme ordinaire ou simplifiée »

Selon la LUNE : « Art. 20, alinéa 4 : Au terme du mandat, et après avoir pris l'avis de l'Assemblée et du Conseil, le Conseil d'Etat décide si la reconduction intervient selon la procédure ordinaire de nomination ou selon une procédure simplifiée ».

Le recteur a demandé la reconduction de son mandat et le DEF a demandé son avis à l'AU pour le 22 septembre 2020.

EH demande à M. Stoffel de faire un bref bilan des 4 ans passés et de présenter les raisons qui le motivent à solliciter un deuxième mandat. (Art. 16, al. 2 des Statuts)

M. Stoffel prend la parole et indique qu'il a suivi la procédure et écrit une demande à la présidente du CE. C'est la 1ère fois que cette procédure est appliquée selon la nouvelle loi. Il a fait un bilan de ce qui a été fait à l'UniNE au niveau de rectorat. Le rectorat ces dernières années a fonctionné comme un collectif. Le rectorat n'a voté que sur deux éléments en 4 ans, les autres décisions étant toutes consensuelles. Le rectorat a fait face à pas mal de défis. La première année, l'Université était encore sous l'ancienne loi et plan d'intentions. Puis, en 2018, il a fallu beaucoup travailler sur les coupes budgétaires imposées par l'Etat. En 2019, l'Université n'avait toujours pas de budget voté. Enfin la 4^{ème} année, le rectorat a dû gérer la crise du Covid-19.

Le domaine central a été totalement restructuré ces dernières années (en passant de 23 à 8 services) et le recteur est satisfait des grands efforts faits à tous niveaux. La dernière étape a été franchie durant le confinement avec le transfert du BPP au rectorat et le transfert du SRI au service académique. Le SITEL, le service bâtiments et sécurité, les bibliothèques et SRH ont très bien fonctionné durant la crise du Covid, sans oublier le service des finances qui a repris la gestion de la fortune.

Une tâche importante a été la refonte totale des règlements pour les adapter à la nouvelle loi sur l'Université. Ceci a permis à l'UniNE de devenir plus autonome, ainsi que de devenir un employeur plus responsable et attractif. L'UniNE est une administration publique, et donc assimilée aux politiques de personnel de l'Etat, mais sa mission académique nécessite certains ajustements pour tenir compte du fonctionnement d'une institution académique.

Le rectorat et les services centraux ont également effectué une grosse restructuration financière. L'Université devait beaucoup d'argent à Prévoyance.ne, mais cette dette sera pratiquement réglée en fin d'année 2020, et on pourra se consacrer au fonctionnement académique de l'institution, sans oublier le PATB. Parmi les autres améliorations concernant le personnel, une personne à l'interne a été recrutée dernièrement pour mieux gérer des conflits employés-employeur, auparavant mandaté à un service de médiation externe.

En matière de recherche et d'enseignements, l'Université est compétitive et cela contribue à la bonne santé financière d'aujourd'hui. L'Université a aussi progressé au niveau des rankings. Reste à travailler encore sur les projets académiques – suivi des doctorant-e-s, les cours inter facultaires, le développement durable, la digitalisation, le open access et open data, etc. Deux vice-recteurs sont partis et ont été remplacés par deux personnes qui ont une bonne connaissance sur ces sujets. Le recteur souhaite pouvoir compter sur ses collègues. Le recteur se sent en confiance avec le Conseil d'Etat, avec lequel il a de bons échanges. Le soutien politique et la confiance sont pour l'UniNE très importants.

EH le remercie chaleureusement pour sa présentation et lui demande comment il voit les finances de l'université dans les prochaines années, car celles du canton s'annoncent difficiles. Le recteur indique qu'à ce jour, toutes les questions autour des dettes qui étaient dues à la caisse de pension ont été pratiquement résolues. Sauf en cas de coupes budgétaires, on pourra donc réinjecter une partie pour la recherche, par exemple, sans pour autant faire de grosses manœuvres financières, et également assumer les besoins du service social pour les étudiant-e-s.

Le recteur remercie tout le monde et sort. EH lui communiquera les résultats. Personne ne pose de question aux vice-recteurs, qui, sortent à leur tour.

Après une discussion nourrie, EH commence la procédure de vote en demandant si quelqu'un souhaite le bulletin secret. Personne ne le demande. EH demande alors aux membres de voter par une levée de mains sur la question suivante : « Acceptez-vous que le Conseil d'état procède par la procédure simplifiée pour la reconduction du mandat du recteur ? »

Résultat : Oui à l'unanimité moins une abstention.

EH enverra une lettre à Mme Maire-Hefti avec le résultat du vote.

9. Divers et imprévus

Aucun.

La séance est levée à 13h55.